

Conseil régional de Bourgogne–Franche-Comté

Comité de suivi FEADER

14 décembre 2021

(La séance est ouverte à 9 heures 03 sous la présidence de Monsieur MOREL.)

Propos liminaires

M. LE PRÉSIDENT salue l'assemblée et remercie les participants de ce troisième Comité de suivi de l'année 2021, qui fait suite à l'intégration des crédits de transition, la mise en place des plans de relance État et FEADER, ainsi qu'aux premières informations sur la future PAC. Ce comité se tient à un moment charnière de la programmation 2014-2022, avec le bilan de l'année 2021 et les travaux préparatoires sur la future programmation. Il remercie les services de l'État œuvrant au côté de la Région pour mettre en place le FEADER. Il salue l'arrivée d'une nouvelle correspondante à la Commission européenne qui s'occupe désormais du PDR Bourgogne, Mme Oihane FERNANDEZ UGALDE, en lieu et place de Jan D'HULST, Mme Caroline HERVÉ restant responsable de la Franche-Comté.

Mme FOTRÉ-MULLER remercie le Conseil régional au nom de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour le travail de présentation réalisé sur les deux PDR de Bourgogne et de Franche-Comté, auquel sont associées les équipes de la DRAAF, au titre de l'autorité de gestion déléguée du PDR Franche-Comté, ainsi que les instructeurs des dossiers. Ce travail collectif porte aujourd'hui ses fruits. L'État fait partie des co-financiers ayant permis d'ouvrir un certain nombre d'appels à projet, sachant qu'en 2021 la mise en place du Plan de relance a facilité les prises d'initiative, comme la plantation de haies et le Pacte biosécurité et bien-être animal. 2022 sera la seconde et dernière année de transition, une fin de programmation pour laquelle toutes les équipes se mobilisent, tout en préparant déjà la prochaine programmation. En cette année charnière, les actions du Plan de relance vont se poursuivre et tout sera mis en œuvre pour que la nouvelle organisation prévue pour la prochaine PAC soit une réussite. L'État assurera la gestion des mesures surfaciques et la Région se chargera des mesures hors surfaces.

Mme HERVÉ prend la parole au nom de la Commission européenne et remercie les organisateurs de ce Comité de suivi, car le dernier en date s'était tenu voilà deux ans déjà. Elle tient à féliciter les équipes de la Région pour l'état d'avancement des PDR, avec des taux de programmation assez satisfaisants. En termes de paiements, la Bourgogne Franche-Comté se situe dans le tiers supérieur en France et dans la moyenne européenne. Les travaux sur la relance sont déjà bien avancés.

Mme FERNANDEZ UGALDE salue l'assemblée pour sa première participation au Comité de suivi FEADER. Nommée à la DG Agri en juillet et chargée de la Bourgogne depuis septembre 2021, elle est

ravie d'apprendre à mieux connaître la Région.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que tous les membres du Comité ont reçu un document portant sur les conflits d'intérêts, un sujet mis en avant dans les programmes européens. La loi prévoit que les participants doivent prévenir ce type de problèmes pour les appels à proposition, les rapports d'avancement et le suivi des programmes. Le Président prend acte de l'absence de conflits d'intérêts, et il invite les personnes présentes à remettre ce document à l'issue de cette réunion.

Présentation de l'avancement des PDR Bourgogne et Franche-Comté

PDR Bourgogne

M. METERY présente l'état d'avancement du PDR Bourgogne, priorité par priorité, incluant de nouvelles dotations supplémentaires, d'une part pour assurer la période de transition et d'autre part pour intégrer les crédits de la relance afin de faire face à la crise sanitaire. Les données présentées ne portent que sur les crédits du socle correspondants au PDR en vigueur.

- *Priorité 1*

Cette priorité transversale vise à favoriser le transfert de connaissances et l'innovation, alimentée par les dispositifs des mesures 1, 2 et 16. Elle est dotée de 7 millions d'euros. On observe à la date du 31 octobre un montant programmé de 5,4 millions, ce qui représente 78 % de la maquette. Les paiements sont en léger retrait, s'élevant à 1,6 millions d'euros, soit un 1/3 des montants engagés. En termes d'actualité, on note la poursuite de la bonne dynamique avec un appel à projets (AAP) ouvert du 15 octobre 2021 au 21 février 2022 pour le dispositif « Formation », pour permettre de soutenir les dossiers des organismes concernés, et la poursuite du PEI avec un AAP du 1^{er} au 15 octobre 2021.

- *Priorité 2*

Son but est de renforcer tous les types d'agriculture et d'améliorer la viabilité des exploitations, avec une dotation de 116 millions d'euros, se composant des TO du PCAE, de la Formation, du PEI, et de l'installation, mesure importante en matière de maquette. On dépasse 82 % en termes de montants programmés, avec 95 millions d'euros. Les engagements suivent de près avec 93 millions d'euros, soit 80 %, contre 57 % pour les paiements de la maquette représentant 66 millions d'euros. Le fait marquant est l'intégration de plusieurs dispositifs au volet relance du FEADER.

- *Priorité 3*

Le dispositif de soutien aux industries agro-alimentaires et celui dédié à la transformation et commercialisation à la ferme nourrissent cette priorité, baptisée « promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion du risque en agriculture » avec une maquette totale de 11,7 millions d'euros. On observe une dynamique assez bonne avec 55 % de la dotation programmée, soit 6,4 millions d'euros. Les engagements sont en retrait de 10 points, à 45,8 % (5,4 millions d'euros). Les paiements représentent 23,7 % de la maquette (2,7 millions d'euros).

- *Priorité 4*

Son objet consiste à restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie. Priorité de loin la mieux dotée du PDR Bourgogne avec 547,9 millions d'euros. Elle se compose de mesures surfaciques (MAEC, Bio et ICHN) et des TO Natura 2000, Lutte contre la prédation, Aires de lavage et Investissements non-productifs. Son taux de programmation approche 85 % de la maquette, soit 460 millions d'euros pour des engagements d'un montant quasi équivalent et un excellent taux de

paiements, s'élevant à 79,6 %. En termes d'actualité, on note la résorption des retards de paiements observés sur les campagnes entre 2015 et 2018, ainsi que la réactivation des dispositifs Maintien en agriculture biologique (MAB) et Protection des races menacées (PRM) sur des crédits relance après révision du PDR cet été. La relance État est adossée au dispositif « Plantons des haies ».

- *Priorité 5*

Elle consiste à favoriser l'utilisation efficace des ressources et la transition vers une économie à faible intensité carbonique dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture, avec une maquette de 11,2 millions d'euros. Les montants programmés frôlent les 80 % avec 8,8 millions d'euros, les engagements restent un peu en retrait avec un taux de 71,7 %, deux tiers étant déjà payés (5,6 millions d'euros).

- *Priorité 6*

Son ambition est de promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales, avec une dotation de 51,1 millions d'euros. Elle concerne 10 TO d'investissements relatifs aux services à la population et au tourisme en milieu rural. Les montants programmés s'élèvent à 22,4 millions d'euros, soit un peu moins de la moitié de la maquette, les engagements se situent autour de 40 %, avec près de 20 millions d'euros. On note un retrait des paiements : 6 millions d'euros, soit 11,9 % de la maquette. En termes d'actualité, une série d'avenants aux conventions avec les GAL sont en cours pour la prolongation des dates limites d'engagement et de paiement, des modifications de fiches action et des mouvements de maquette.

Avancement de la programmation

Au 31 octobre, sur les crédits socle du PDR Bourgogne, qui s'élèvent au total à 755 millions d'euros, 600 millions sont programmés soit 80 % de la maquette. Les engagements suivent le mouvement avec un taux de 78 % (591 millions d'euros) et les paiements atteignent 68,8 % de la maquette. On observe une homogénéité globale de l'avancement de chacune des mesures, dépassant les 60 % de montants programmés à l'exception de LEADER. Quatre d'entre elles se situent même au-dessus des 80 %.

PDR Franche-Comté

M. SOUILLARD se livre au même exercice que M. METERY pour la Franche-Comté.

- *Priorité 1*

Elle s'intitule « favoriser les transferts des connaissances et de l'innovation », avec une dotation de 1,3 millions d'euros de FEADER, et concerne pour l'essentiel la mesure Formation. Le taux de programmation s'élève à 56,5 %, soit une somme de 783 000 €. Les engagements se situent à près de la moitié de la maquette, avec 48,7 % et les paiements à 516 000 € au 31 octobre 2021. L'actualité est exactement la même que celle de la Bourgogne.

- *Priorité 2*

Ayant pour objectif de renforcer la compétitivité de tous les types d'agriculture et d'améliorer la viabilité des exploitations, elle est dotée de 87,3 millions d'euros, affichant un taux de programmation de 75 % pour 69,9 % d'engagements. Les paiements se situent à la moitié de la maquette, soit 50,7 %. Comme en Bourgogne, elle est essentiellement composée des dispositifs du PCAE (Bâtiment, Effluents), les aides pour les productions peu présentes et la transformation-commercialisation, la DJA et les investissements dans des activités non-agricoles. En termes d'actualité, les dispositifs Effluents, 4.1.D et 4.2.B initialement présents dans les PDR sont désormais intégralement financés avec des crédits relance.

- *Priorité 3*

Intitulée « Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion du risque en agriculture », cette priorité est dotée de 20,7 millions d'euros de FEADER. Le taux de programmation se situait fin octobre à 76 %, contre 61 % pour le taux d'engagement et 35 % de la maquette en termes de paiement. Les dispositifs mobilisés sont au nombre de deux : l'aide à la certification à l'agriculture biologique, qui n'est plus déployée, et celle aux investissements dans les industries agroalimentaires. En ce qui concerne les actualités en 2021, le Plan de relance européen a été déployé pour une certaine typologie d'Industries agroalimentaires (IAA). Ainsi les projets dont le montant des dépenses éligibles est supérieur à 1,5 millions d'euros dépend désormais du FEADER Relance. Il faut aussi souligner en Franche-Comté la très bonne dynamique de ce dispositif 4.2 A, avec 26 dossiers sélectionnés en 2021, pour une somme totale de 3,5 millions d'euros de FEADER.

- *Priorité 4*

Cette priorité « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie », dotée de 431 millions d'euros affiche un taux de programmation de 68 %. Les engagements sont presque au même niveau, avec 67,6 %. Les paiements se situent à 63,4 %. Elle est pour l'essentiel composée de mesures surfaciques, des aides pour l'agriculture biologique, des investissements en faveur d'alternatives pour les réductions des intrants, pour la réalisation d'aires de lavage, la lutte contre le risque de prédation ainsi que tout le bloc de dispositifs Natura 2000. L'actualité est exactement la même que pour la Bourgogne, présentée par M. METERY.

- *Priorité 5*

Baptisée « Favoriser l'utilisation efficace des ressources et la transition vers une économie à faible intensité carbonique dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture », elle est dotée de 14,2 millions d'euros, avec 84 % de programmation pour un taux d'engagement assez proche (77,8%). Les paiements s'élèvent à 7,5 millions d'euros, soit un peu plus de la moitié de la maquette. Les dispositifs contributeurs de cette priorité sont les TO Formation professionnelle et acquisition de compétences, et dispositif en faveur des investissements pour la performance énergétique des bâtiments agricoles, les aides aux infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie, à la méthanisation rurale, à l'amélioration de la valeur environnementale et économique de peuplements forestiers et celle pour le soutien aux équipements d'exploitation forestière. Au sujet des faits marquants en 2021, on observe le maintien d'une bonne dynamique des TO forestiers (dessertes, peuplement et ETF) et une spécificité sur le PDR Franche-Comté : les derniers paiements sont en cours pour les dossiers de méthanisation.

- *Priorité 6*

Elle sert à promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales, avec une dotation de 37,3 millions d'euros, composée du bloc Leader, ainsi que des dispositifs pour la mise en place, l'amélioration et le développement des services de base locaux pour la population rurale, ceux pour la délocalisation d'activités, la reconversion de bâtiments et installations à proximité de communes rurales et enfin l'aide pour l'élaboration et l'animation de stratégies locales de développement forestier. En termes de programmation, cette priorité atteint 26 %, avec un taux d'engagement de 21,7 % et 5,8 % pour les paiements.

Pour le PDR Franche-Comté, doté au total de 595 millions de crédits, on peut observer un taux de

programmation à 67 %, se situant un peu en retrait par rapport à celui du PDR Bourgogne. Toutefois, de très nombreuses mesures affichent un taux de programmation supérieur à 60 %, notamment les plus fortement dotées, à savoir les investissements, les services en zone rurale et les aides à l'agriculture biologique.

Mme HERVÉ note que LEADER pose des problèmes dans les deux programmes, et qu'il faudra évoquer ce sujet plus en détail dans une autre instance. Pour le reste, elle invite la Bourgogne et la Franche-Comté à poursuivre dans cette voie.

Mme FERNANDEZ-UGALDE remarque, au sujet de la Bourgogne, que la programmation est bonne pour les domaines prioritaires, mais note des retards de paiement pour certaines mesures.

Mme HERVÉ s'interroge à propos des mouvements de maquette évoqués par M. METERY et M. SOUILLARD et voudrait en savoir un peu plus à ce propos.

M. METERY précise que ces évolutions de maquettes se font à l'intérieur de la mesure 19, en particulier sur les TO 19.1 et 19.4 dans le cadre des conventions des GAL.

M. SONTAG souhaite avoir des précisions sur les actions pour lesquelles tous les crédits sont loin d'avoir été consommés. Pour les programmes LEADER, des pourcentages obligatoires existent, mais il serait intéressant de connaître les différents scénarios envisagés pour la dernière année de programmation, savoir si un éventuel remaquetage est prévu, car il ne reste plus que douze mois pour optimiser les dotations. Des attentes se manifestent au niveau des exploitations, avec de fortes augmentations sur le coût des investissements, dont certains ne sont pas pris en compte. Il note des différences entre les deux PDR et des financements encore disponibles sur le volet Formation, qui seraient très utiles dans les zones vulnérables, et voudrait connaître les dispositifs prévus pour optimiser les fonds en 2022.

Mme OLEKSY fait remarquer que l'ensemble du vivier des programmes est en cours d'évaluation et de remise à jour de la façon la plus fine possible pour optimiser les crédits, notamment pour la partie LEADER. Il s'agit de l'objectif majeur pour le début d'année 2022.

M. SONTAG demande si des marges de manœuvre supplémentaires sont prévues pour des actions consommatrices en termes d'investissements.

Mme OLEKSY souligne que l'optique est vraiment d'optimiser les crédits dans le territoire, en se donnant les moyens de tous les programmer et les consommer.

M. LE PRÉSIDENT ajoute qu'après la relance, le besoin d'optimisation apparaît prioritaire. Pour le moment, envisager des marges de manœuvre supplémentaires serait prématuré.

Mme PÉCHON, animatrice gestionnaire du programme LEADER, confirme qu'il est très compliqué de transférer des crédits LEADER sur des mesures agricoles, alors que l'on se trouve au minimum du seuil. Un point réglementaire auquel on ne peut déroger. Elle souligne que les territoires subissent les retards de programmation mais veut assurer que tout sera fait pour consommer les fonds alloués dans le cadre des différentes aides.

M. VADOT, président du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, évoque d'abord le problème de la programmation, à travers son projet en partenariat recourant à la mesure 7.4.2 sur la valorisation des villes et bourgs centre. Il a envoyé une lettre d'intention voilà plus d'un an concernant un pôle multi-accueil Enfance et familles, pour un coût de 4 millions d'euros. Les autres financeurs se sont positionnés, des travaux seront bientôt lancés mais souhaiterait savoir si des subsides peuvent encore lui être accordés. Sa seconde question porte sur des retards de paiement à son syndicat, notamment sur la mesure 16. Il y a eu un versement en 2019, mais rien n'a été perçu au titre des années 2016 à 2018.

Mme OLEKSY se propose de faire le point sur sa lettre d'intention dans les plus brefs délais.

Point sur les adaptations liées à la transition

M. SOUILLARD rappelle que les PDR étaient initialement prévus pour couvrir la période 2014-2020. Mais les négociations européennes sur le cadre financier pluriannuel et la nouvelle PAC ont pris du retard. Les programmes de développement ruraux ont de ce fait dû être prolongés en 2021 et 2022. Les PDR ont été abondés avec des crédits socle. En Bourgogne, la dotation est de 193,7 millions d'euros, validée officiellement par la Commission européenne le 11 juin dernier et en Franche-Comté de 135,6 millions d'euros, adoptée par la CE le 25 juin. Ces nouvelles dotations ont principalement été fléchées vers :

- Les mesures bâtiments (4.1.1 MC et 4.1.A) ;
- Les investissements dans les industries agroalimentaires (4.2.1 et 4.2.A) ;
- Les investissements non-productifs (4.4.1 et 4.4.B) ;
- La dotation jeunes agriculteurs (6.1.1 et 6.1.A) ;
- Les MAEC (mesures 10) ;
- Les aides à l'agriculture biologique (mesures 11) ;
- L'Indemnité Compensatoire des Handicaps Naturels (ICHN) (mesures 13).

Les objectifs de l'autorité de gestion dans la mise en place de cette transition en 2021-2022 en Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

- Optimiser les ressources disponibles en trouvant un équilibre entre le FEADER socle et le FEADER relance sans entraîner une concurrence entre dispositifs ;
- Accompagner le plan de Relance de l'État, lancé au même moment, en particulier le dispositif Plantons des haies et le PACTE Biosécurité et bien-être animal ;
- Harmoniser les taux d'aides entre les PDR Bourgogne et Franche-Comté, ceux mis en place pour ce dernier étant historiquement plus faibles ;
- Déplafonner les aides du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE), pour que les agriculteurs ayant fait une demande entre 2015 et 2020 puissent la réitérer pour de nouveaux projets. Cela répond à une demande forte, certains exploitants se retrouvant bloqués du fait de la période de transition.

Concernant le PACTE Biosécurité et bien-être animal, qui vise à accompagner les éleveurs et leur permettre d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales, tout en permettant d'assurer une amélioration des conditions d'élevage, sa mise en place s'est déroulée selon un protocole précis.

et la réunion de jeudi servira à faire avancer ce sujet, mais le niveau d'exigence pour les fonds européens est désormais très élevé.

Mme FERNANDEZ-UGALDE, au nom de la Commission européenne, estime que cette évaluation est une vraie réussite et donne de nombreuses pistes intéressantes pour améliorer et optimiser les programmes, car LEADER ne manque pas d'atouts pour aider la Région. Le Benchmark permet des comparaisons utiles si l'on parvient à adapter les solutions des autres territoires à la Bourgogne Franche-Comté pour consommer plus et mieux consommer les crédits, en gardant toujours à l'esprit la philosophie LEADER, celle du bottom-up. La CE est très impatiente de connaître les résultats du plan d'action régional dans les prochaines années.

Mme HERVÉ ajoute sur ce thème que la simplification est une priorité de la future PAC. La Commission va recevoir dans quelques jours le Plan stratégique national français. Il fera l'objet de négociations pendant le premier semestre 2022. Des audits de performance vont avoir lieu. Elle espère que cela permettra de simplifier les procédures.

M. PUTHOD, Directeur de l'aménagement du territoire à la région Bourgogne-Franche-Comté, appelle de ses vœux cette simplification, comme l'ensemble de ses collègues. Mme OLEKSY a évoqué à juste titre la pression des audits, mais les messages envoyés par les élus préconisent clairement de respecter le principe du « risque 0 ». L'objectif est que les fonds européens engagés ne soient pas retirés après coup à leurs bénéficiaires. Les règles, perçues comme complexes, doivent aussi être respectées par les GAL, qui ont leur part de responsabilité afin d'éviter les mauvaises surprises. Les discussions menées avec les animateurs et les directeurs de ces Groupes d'acteurs locaux devraient aboutir à une simplification des méthodes pour ne plus revivre une campagne comme celle qui s'achève.

Mme BOUY, membre du groupe de travail évaluation, estime que ce rapport explique très bien la genèse des retards de programmation collectivement partagés et attend beaucoup du GT organisé avec la Région pour trouver des pistes de simplification. Peut-être demande-t-on trop de pièces pour monter un dossier, rendant son montage trop lourd pour les porteurs de projet. Changer des détails de cet ordre pourrait permettre de faciliter la campagne 2022.

Activité de publicité et de communication

Mme VERLEYE, chargée de communication Fonds européen à la Direction Europe, souligne qu'avec la crise sanitaire, les actions ont été principalement numériques, avec comme principal outil le site internet www.europe-bfc.eu, sur lequel sont publiés les 18 appels à projet en Bourgogne et les 16 AAP de la Franche-Comté, sachant que ceux liés au dispositif Relance ont également fait l'objet d'une publicité sur le site partagé par l'État et la Région, www.relance-bfc.eu. Une Newsletter Brèves européennes a été publiée le 9 mai, jour de la Fête de l'Europe, suscitant 1800 contacts. Il s'agit d'une lettre d'informations pluri fonds. Les réseaux sociaux ont aussi joué un rôle dans la communication, notamment via les comptes Europe en France (Linkedin, Twitter et Facebook). Une publication effectuée cet été mettait en avant les projets du programme LEADER et les actions s'efforcent de suivre celles proposées par l'Agence de cohésion des territoires, comme, cette année, dans le cadre du Joli mois d'Europe. Une Web TV a été créée pour l'occasion, diffusant, entre autres, 5 vidéos de valorisation des projets soutenus par les PDR. Un partenariat avec le site touteurope.eu a permis de mettre récemment en ligne une interview de Mme LA PRÉSIDENTE, Marie-Guite DUFAY. Les actions de formation ne sont pas oubliées, avec deux sessions réservées aux GAL et deux autres destinées aux nouveaux arrivants, portant sur les activités de publicité.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur l'importance de mettre en avant ces initiatives. Lorsque l'on voit des panneaux « L'Europe s'engage », il est important de faire aussi connaître le rôle des Régions et de l'État

au cadrage et à la préparation du conventionnement, avec la création de groupes de travail mixtes. Il faut se donner les moyens humains et financiers dans les domaines de l'instruction et du pilotage, avec un collectif régional d'animateurs et d'animatrice, ainsi que de gestionnaires GAL pour stimuler l'entraide et les échanges d'expériences. Un parrainage des nouveaux arrivants apparaît aussi nécessaire.

La deuxième piste suggère d'accorder une confiance accrue et de donner une plus grande responsabilité aux GAL dans l'instruction. Ces Groupes d'acteurs locaux ont l'obligation d'être de fins connaisseurs des dossiers et d'entretenir des relations privilégiées avec les bénéficiaires, impliquant des enjeux de proximité et de pédagogie. Leur approche plus collaborative permet de minimiser les risques de doublons lors de l'examen des demandes. Mais un tel scénario suppose de donner aux GAL les outils et l'accompagnement nécessaires, d'homogénéiser et de simplifier les procédures, de sécuriser dossiers et contrôles en continuant à recourir à des prestataires externes pour analyser les marchés publics.

La troisième piste repose sur la facilitation du montage des plans de financement, avec un effort régional bienvenu. Une solution issue de l'étude Benchmark qui offre deux options, soit une ligne de cofinancement régionale systématique, comme dans la région PACA, soit de suivre cette même ligne en soutien des petits projets LEADER ou sur des thématiques phares de la Région.

La quatrième piste donne la priorité à la simplification et à l'outillage des parties prenantes, avec une liste d'outils répondant à des besoins et des enjeux spécifiques, tout en centralisant, compilant et valorisant l'existant.

La cinquième et dernière piste mise sur un accompagnement aux changements prônés dans le cadre de cette évaluation très complète.

M. LE PRÉSIDENT insiste sur l'intérêt de la quatrième piste pour répondre aux attentes dans les territoires ruraux, qui ont besoin de tout ce que LEADER peut leur apporter. S'il ne devait retenir qu'un mot de cette présentation, ce serait « simplification », pour avoir trop entendu de la part de porteurs de projet cette phrase sempiternelle : « Mais comme c'est compliqué ! » Il faudrait que tous les protagonistes de ces programmes puissent s'asseoir autour d'une table pour trouver des solutions et remédier à cette complexité. Il ne faut laisser personne sur le bord de la route.

Mme VISSANT, du GAL de l'Auxois-Morvan, tient à remercier la Région d'avoir permis à 5 territoires LEADER de participer activement à cette évaluation, qui a vraiment été co-construite. Il s'agit d'un travail ardu mené avec les services de la Région et la Direction Europe et Rayonnement International (DERI) pour trouver des pistes de simplification. Lors d'une réunion qui se tiendra jeudi, tous les directeurs de GAL vont discuter des restitutions d'évaluation et imaginer un circuit de gestion pour le prochain programme.

Mme DAVID, Directrice collectivités locales au Pays Beaunois, revient à son tour sur le sujet de la simplification, que tous appellent de leurs vœux. Elle estime que le temps est venu de passer aux actes, et se souvient encore du premier programme LEADER 2009-2014. À l'époque, les dossiers étaient instruits en deux semaines maximum et 99,9 % des crédits distribués lors de la dernière année. Il ne lui semble pas que l'argent de l'Europe ait été gaspillé et se demande pourquoi la situation s'est dégradée depuis. Il devient urgent de trouver des solutions. Cela coûterait moins cher et permettrait de mettre au point des programmes d'innovation et de dynamique des territoires, qui aujourd'hui manquent cruellement dans les actions de LEADER.

Mme OLEKSY lui répond que la pression de l'audit n'a fait qu'augmenter sur chaque génération de programmes, se traduisant ensuite par des réglementations, notamment sur la commande publique. Cela rend la gestion de LEADER bien plus délicate. La Région partage pleinement l'objectif de simplification,

Cette étude a permis de réaliser des constats croisés et d'identifier les leçons à retenir en prévision du futur appel à candidatures LEADER.

- Le fait d'imposer une thématique permet une meilleure articulation des programmes, favorise les synergies stratégiques et financières, tout en favorisant l'émergence et la concrétisation de dynamiques des projets. Mais cela limite, en revanche, les effets positifs du bottom-up, partie intégrante de la philosophie LEADER et l'adaptabilité face aux évolutions des territoires et à leurs différences de maturité sur certaines thématiques, comme la transition énergétique.

- Laisser le choix aux GAL permet au contraire de concevoir et d'adapter une stratégie répondant aux besoins des territoires, mais pose des problèmes en matière de cohérence, d'articulation et des lignes de partage avec les dispositifs connexes.

La question 2 porte sur l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des mesures. On constate un retard de programmation qui n'a jamais été totalement rattrapé, avec un sous dimensionnement initial des équipes de la Région. Il a fallu passer de 8 à 20 employés à temps plein, ce qui suppose des moyens de gestion suffisants au sein des GAL.

La complexité administrative se manifeste à tous les niveaux. Il faut optimiser l'organisation, pour remédier notamment à des perceptions de double instruction et les difficultés de montage de plans de financement.

La mise en œuvre pâtit certes de cette complexité administrative, diminuant l'attractivité des programmes, mais la plus-value associée aux spécificités LEADER n'en demeure pas moins réaffirmée. L'enveloppe financière est indispensable et l'accompagnement autour de ces projets reste très appréciée.

La question 3 concerne l'efficacité et l'efficience des projets en termes de résultats et d'impacts. 9,5 millions d'euros ont été programmés à l'échelle des 23 Groupes d'acteurs locaux, soit 435 K€ par GAL sur six ans. Cela permet de relativiser les impacts potentiels au niveau des territoires.

Quatre thèmes de prédilection sont couverts par la programmation autour d'enjeux d'attractivité, d'économie et de vie sociale. Des dominantes pour lesquelles l'intensité de l'effort de programmation pourrait générer des niveaux de réponses plus significatifs par rapport aux enjeux.

On remarque que l'effet d'aubaine demeure limité à 17 %, alors que l'effet amplificateur s'avère dominant à 51 %, loin devant les effets déclencheur (22 %) et accélérateur (10 %).

La question 4 sur les pistes d'optimisation et la prospective dépend de l'aptitude des décideurs à relever un défi : replacer la philosophie LEADER au centre du dispositif.

La programmation est marquée par des risques financiers, la fragilisation des relations entre parties prenantes et une perte de confiance à tous les niveaux. Pourtant la très large majorité des porteurs de projet (92 %) se dit prête à poser à nouveau une candidature.

Ce constat témoigne de la nécessité de prendre des décisions fortes pour préserver la philosophie LEADER, en replaçant la dynamique collective, partenariale et la dimension humaine au centre de la programmation 2023-2027.

La première des pistes d'optimisation proposée par le cabinet d'experts est la mise en œuvre, intégrée, collective et partagée du futur programme. Cela passe par une association entre les GAL, les SI et l'ASP

- Les consommations de la PRM sont en revanche conformes aux prévisions initiales dans les deux PDR, avec 55 610 € prévus pour 54 410 € déposés en Bourgogne et 185 500 € pour 181 800 € en Franche-Comté.

Pour les dispositifs non-surfaciés, les AAP sont en cours. Les comités de sélection vont avoir lieu fin 2021, et en 2022 pour celui portant sur les voies communales. Les premières tendances au regard des projets en cours d'instruction indiquent un très fort engouement sur les TO de diversification agricole (Transformation et commercialisation des produits de la ferme), ce qui traduit sans doute l'effet du passage du taux d'aide à 60 % pour les deux dernières années de programmation.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. METERY pour sa présentation et insiste sur l'importance des aides à la transformation. Ces outils permettent d'apporter de la valeur ajoutée sur le territoire. Ce sont des leviers pour créer de la richesse. Il faut dire aux agriculteurs, aux jeunes en particulier, que de nombreuses aides permettent de créer un surcroît d'activité. Cette relance a demandé un travail conséquent, le taux de 60 % ayant stimulé les demandes, avec 250 dossiers traités d'ici le début de l'année 2022.

Mme HERVÉ souligne que par rapport à l'optimisation des ressources dans le cadre de la transition, la Commission européenne attend les modifications au premier semestre 2021, sachant que les deux PDR vont encore recevoir 48 millions d'euros de transferts (ICHN) pour l'année 2022.

Point sur l'évaluation LEADER

Mme COSI KLEIN commence par se présenter. En charge du suivi performance des PDR, elle a rejoint l'équipe de la Région en septembre dernier.

Elle précise que cette évaluation a été menée par un prestataire externe de février à juillet 2021. Le Comité technique s'est tenu le 4 octobre et le Comité de pilotage le 20 octobre. La méthodologie utilisée impliquait en premier lieu des entretiens avec les services de la Région, d'anciens agents, des élus et les équipes techniques des GAL. Les données de programmation ont été analysées. Les porteurs de projets ont été interrogés dans le cadre de 18 focus. Une enquête en ligne des bénéficiaires LEADER, un atelier de mise en œuvre, des entretiens Benchmark permettant une comparaison avec les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts de France et SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que des échanges sur les pistes d'amélioration et les recommandations ont complété la collecte d'informations nécessaire à cette étude.

Cette évaluation se présente sous forme de questions. La première porte sur la pertinence et la cohérence des programmes LEADER. Il a été observé que les stratégies locales étaient pertinentes, répondant bien aux enjeux et aux besoins de territoires. Des options différentes ont été prises en Bourgogne et en Franche-Comté, notamment en termes de cadrage stratégique.

- La Bourgogne a choisi deux thématiques, permettant d'approfondir l'analyse préparatoire, tandis que la Franche-Comté a opté pour une liberté totale.

- Les difficultés varient dans la recherche de cofinancements et l'articulation des fonds. La Bourgogne a fourni des efforts pour obtenir une synergie maximale entre LEADER et les politiques régionales, avec un choix de partage territorial entre ce dernier programme et les mesures FEADER de droit commun, facilitant ainsi l'instruction des dossiers. En Franche-Comté, les lignes de partage étaient définies dans des fiches-actions des programmes, engendrant une démultiplication des « zones de frottements » et une complexification des contrôles croisés.

- La situation de concurrence entre les dispositifs de financement Transition énergétique n'a pas empêché de garder une bonne dynamique de programmation, avec 41 projets pour un montant total de 2 millions d'euros.

M. FRITZ pourra apporter une réponse à cette question début janvier lorsque les niveaux des maquettes seront fixés. D'éventuelles évolutions seront alors envisageables, au plus tard dans le courant du premier semestre 2022. Le souci d'optimisation est partagé par tous.

M. LE PRÉSIDENT demande un peu d'indulgence pour tous ceux œuvrant au mieux pour optimiser ces programmes dans le contexte très particulier de la crise sanitaire.

Point sur la mise en œuvre de la Relance

M. METERY rappelle que ces modifications bénéficient d'une enveloppe globale de 70 millions d'euros sur les deux PDR, injectés pour faire face à la crise de la Covid-19 avec un taux de cofinancement FEADER à 100 %, permettant de concentrer les cofinancements sur les mesures du socle. Ces moyens ont permis l'ouverture de la MAB et de la PRM pour les campagnes 2021 et 2022, ainsi que le fléchage des TO d'investissements, sur le soutien aux infrastructures forestières, les voies communales, le volet énergie, les équipements productifs, la réduction des intrants, les dispositifs de transformation et de commercialisation à la ferme et le soutien aux industries agroalimentaires pour les projets de plus de 1,5 millions d'euros de dépenses éligibles avec un plafonnement à 3 millions d'euros. L'ensemble de ces adaptations ont nécessité la création de 13 nouveaux outils Osiris, principalement à cause du passage du taux de cofinancement de 53 ou 63 % à 100 %.

Concernant la répartition de ces crédits par PDR, la Bourgogne a été dotée de 41 millions d'euros, 20 % étant consacrés à la MAB et 20 % aux investissements dans les voies communales, soit des sommes de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros. 15 % ont porté sur les IAA (près de 6,5 millions d'euros) et 15 % sur le volet Énergie et Effluents du PCAE. On retrouve aussi une dotation de 5 millions d'euros sur les équipements productifs et 111 000 € dédiés au dispositif PRM.

Pour la Franche-Comté, la dotation est un peu moins importante, avec une enveloppe globale de 28,6 millions d'euros de crédits. Les proportions sont assez similaires à celles exposées pour la Bourgogne, la seule différence majeure étant l'accent mis sur le dispositif IAA, avec un investissement de 7,9 millions d'euros, pour répondre à des besoins identifiés notamment dans les dossiers portés par les coopératives laitières.

En termes de bilan, l'adoption des PDR avec ces nouveaux crédits au cours de l'été, accompagné d'une modification des outils ont permis l'ouverture d'appels à projets dans le cadre du FEADER :

- Le PCAE Bourgogne Franche-Comté du 01/09 au 22/10, avec une complétude au 10/11 ;
- La diversification en Franche-Comté du 01/09 au 22/10, avec une complétude au 10/11 ;
- Les IAA BFC du 06/09 au 14/10, avec une complétude au 15/11 ;
- Les voies communales BFC du 01/10 au 31/12, avec une complétude au 31/01/2022.

En ce qui concerne les dispositifs surfaciques, avec des crédits fléchés bénéficiant en majorité aux dispositifs de maintien de l'agriculture biologique et de protection des races menacées, la campagne est en cours d'instruction, les chiffres sont donc estimatifs, calculés sur la base des montants déposés.

- La MAB de Bourgogne avait une prévision initiale de consommation de 3,3 millions d'euros pour la campagne 2021 pour un montant déposé de 2,5 millions d'euros.
- La MAB de Franche-Comté avait des prévisions à 1,5 millions d'euros pour des montants déposés de 1,2 millions d'euros.

- Une intégration aux mesures 4.1.1 et 4.1.A, avec des conditions d'éligibilité, des taux d'aide et des montants plancher/plafond identiques à ceux des dispositifs d'aides aux investissements dans les Bâtiments d'élevage.

- Le fléchage des dossiers vers le PACTE se déroule selon des critères définis dans son cadre national, avec un cofinancement exclusif de l'État.

- La modification des grilles de sélection nécessaires, validé par le Comité de suivi qui s'est tenu du 8 au 19 avril 2021, ainsi que des aménagements de 4 outils Osiris pour supporter la gestion des aides intégrant les dépenses et plans de financement du PACTE.

En termes de bilan, 2 appels à projets ont permis de déployer des mesures PACTE cette année, avec un total de 263 dossiers sélectionnés pour 3,7 millions de FEADER, sachant que l'enveloppe initiale pour 2021 et 2022 s'élève à 8,1 millions d'euros.

Au sujet d'une autre priorité, l'harmonisation des taux d'aide, qui a permis une augmentation de 30 % des montants moyens alloués en Franche-Comté entre 2020 et 2021, elle est effective dans plusieurs domaines :

- 40 % pour les Bâtiments, les Effluents et l'Énergie ;
- 30 % pour les Agroéquipements et la Réduction des intrants ;
- 60 % pour la Transformation-Commercialisation et les Productions peu présentes (existant uniquement en Franche-Comté), sauf lorsqu'un régime d'aide d'État s'applique avec un taux inférieur ;
- 40 % pour les IAA, avec la même restriction que celle concernant le précédent dispositif.

Concernant le déplafonnement des aides, comme indiqué précédemment, les porteurs ayant déjà déposé des demandes entre 2015 et 2020 peuvent à nouveau envoyer un dossier en 2021 et 2022 dans le cadre du PCAE. Mais à ce stade, l'impact de cette mesure n'est pas visible, au regard des réunions des comités de sélection tenues jusqu'à présent, la hausse du nombre de dossiers étant essentiellement portée par la mise en œuvre du PACTE.

Il faut par ailleurs souligner que l'ensemble de ces mesures ont été rendues possibles grâce à la mobilisation des cofinanceurs.

Le programme Plantons des haies, volet agricole du plan de relance de l'État, a rendu nécessaire une modification des PDR, notamment celle des grilles de sélection des dispositifs 4.4.1 et 4.4.B, validées par le Comité de suivi, et de 2 des outils Osiris pour permettre la gestion des aides intégrant ce dispositif.

Le premier bilan de ces appels à projets montre que 36 dossiers ont été programmés en Bourgogne pour un montant de 328 747 € de FEADER contre 21 dossiers en Franche-Comté pour un total de 107 327 €, des chiffres très éloignés des enveloppes respectives prévues de 1,5 et 1 millions d'euros, attestant d'une importante sous-consommation des crédits. De nouveaux AAP sont programmés fin 2021 et début 2022. Un appel à projets est même ouvert depuis octobre et le restera jusqu'au 28 février.

M. SONTAG trouve qu'un très bon travail a été effectué, avec des modifications et des remaquetages pertinents. Il reste cependant vigilant pour l'année 2022 afin que tous les moyens disponibles soient optimisés le plus vite possible, même si les programmes LEADER disposent de davantage de temps pour aller à leur terme. Il ne faudra pas attendre pour lancer de nouvelles actions, notamment en faveur des zones vulnérables exigeant un certain nombre de mise aux normes ou des assistances techniques, mobilisant trop peu de crédits à ses yeux. Mieux vaut intervenir en amont pour ne pas avoir de regrets.

dans le cadre de ces financements publics.

Mme FERNANDEZ UGALDE voudrait savoir si des données sont disponibles au sujet de ces activités de communication dans la Région, notamment sur le nombre de lecteurs.

Mme VERLEYE répond qu'au niveau du site internet l'une des pages les plus fréquentées est celle consacrée aux AAP du FEADER. La page « Les projets soutenus » est aussi très populaire. Ces actions de communication avaient été évaluées il y a deux ans par un prestataire, avec d'excellents retours pour le site internet, l'outil le plus utilisé permettant de relayer les informations des partenaires et de faire le lien avec d'autres sites. Les rapports d'évaluation sont en ligne, tout comme le support présenté aujourd'hui.

Mme HERVÉ demande une précision à propos de la prochaine programmation. La communication sur le FEADER restera-t-elle réalisée au sein de la Direction Europe ?

Mme VERLEYE l'informe que de l'avance a été prise sur le prochain programme du FEDER FSE, ce qui impliquera un remaniement du site, mais le FEADER pluri fonds ne sera pas négligé pour autant.

Mme HERVÉ voudrait savoir si des prévisions ont déjà été arrêtées pour 2022.

Mme VERLEYE rappelle que le contexte reste un peu particulier. D'ordinaire, les actions en présentiel sont prioritaires, avec des visites sur sites, accompagnées de conférences de presse. Mais le contexte sanitaire laisse trop peu de visibilité pour programmer ce type de rendez-vous, comme celui du Joli mois de l'Europe, qui permet de toucher le grand public. De ce fait, la communication se concentre pour l'instant sur le numérique, tout en espérant pouvoir bientôt reprendre une activité plus normale.

PAC post 2020 : point d'avancement sur les travaux régionaux de contribution au Plan Stratégique National (PSN)

Mme MENUET, chargée de mission post 2020, rappelle que des travaux ont été entamés dès 2019, avec des ateliers de concertations pluri fonds, aboutissant à une contribution régionale pour le diagnostic PSN. Par la suite, cette démarche a été approfondie dans le cadre de comités de rédaction, menés par la Région, avec les directions DRAAF et DREAL, ainsi que des réunions organisées avec les Agences de l'eau et la Chambre d'agriculture. Les cofinanceurs ont aussi été sollicités lors de réunions d'information, pour les tenir au courant des avancées de ce PSN régionalisé. La Direction de l'agriculture et de la forêt a de son côté réalisé une étude d'évaluation, qui a servi d'appui pour justifier les choix définitifs de la future programmation. Depuis cet été, des travaux sont en cours en Bourgogne Franche-Comté autour de la mise en œuvre des interventions retenues et du nouveau système d'information, qui devra être opérationnel d'ici le 1^{er} janvier 2023. L'implication régionale s'est aussi traduite au niveau politique avec, dès 2018, plusieurs visites à Bruxelles de Mme LA PRÉSIDENTE pour défendre les intérêts de la BFC, et, en avril 2021, par des échanges avec la M. le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation.

Dans le cadre de la nouvelle PAC est défini un nouveau règlement, qui change la donne pour les Régions. Elles n'auront plus à gérer de PDR, auxquels se substitue un seul programme valant pour l'ensemble du pays : le PSN. La BFC a participé au sein de Régions de France à la remontée des besoins et à l'écriture des parties de ce plan la concernant, notamment les fiches interventions du FEADER. Ces dernières vont constituer le nouveau cadre commun stratégique, qui permettra, conformément aux obligations réglementaires et selon les choix propres à chaque Région, de décliner les interventions soutenues par le FEADER sur des dispositifs hors surfaciques. Un schéma remis à chacun des membres du Comité de suivi résume cette élaboration des fiches en trois temps. La BFC définit ses besoins, qui sont ensuite pris en compte au niveau interrégional (incluant le cadre financier et les indicateurs de performance), avant d'être intégrées dans le PSN. Les choix de la Région, en collaboration avec des partenaires locaux, sont

notamment basés sur l'expérience 14/20 et selon des principes tels que l'harmonisation entre les territoires Bourgogne et Franche-Comté, la prise en compte des contributions, une concentration des moyens ou de masse critique des dispositifs et la rationalisation des mesures.

M. FRITZ détaille les moyens déployés. Les enveloppes FEADER sont dotées de 244,5 millions d'euros sur cinq ans, soit 48,9 millions d'euros par an, hors HSIGC. Une ligne de partage a été définie sur le MAEC forfaitaire, avec 9,5 millions pour cinq ans, soit 1,9 millions d'euros par an, avec une clause de revoyure annuelle pour réajuster les enveloppes entre les régions, en fonction des niveaux de consommation. Si ces derniers sont trop bas, des transferts d'un territoire à un autre sont possibles.

Cela donne un total de 254 millions d'euros de FEADER pour la BFC, soit 50,8 millions d'euros annuels, respectant les ratios obligatoires (LEADER et JA). Cette somme se répartit de la manière suivante dans les différentes enveloppes pour la période 2023-2027 :

- API (2,5 millions d'euros) et PRM (903 k€), issues du panel SIGC de la précédente programmation
- La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) (2,1 millions d'euros)
- Un volet Formation (1,2 millions d'euros)
- Le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) (6 millions d'euros)
- L'Hydraulique collective, qui apparaît pour la première fois (4 millions d'euros)
- Natura 2000, avec une dotation en hausse (21,5 millions d'euros)
- La Diversification (5,7 millions d'euros)
- Les Dessertes avec les voies communales (7,2 millions d'euros)
- Les Investissements pour la transition agro écologique des productions végétales (9,3 millions d'euros)
- LEADER (39,9 millions d'euros)
- Les IAA (23,7 millions d'euros)
- La DJA, avec un report de la précédente programmation (42,9 millions d'euros)
- La modernisation et l'adaptation des élevages au changement climatique (66,4 millions d'euros)

Des évolutions de taux de cofinancement ont eu lieu entre cette programmation et la précédente, notamment sur la DJA (de 80 à 60 %). La problématique actuelle de la Région est de rechercher de nouveaux cofinancements pour mettre en œuvre cette maquette. La BFC doit mobiliser un total de 128 millions d'euros. L'État n'interviendra plus, transférant à la Région une dotation dont le montant demeure pour l'instant inconnu. Seule certitude, elle n'atteindra pas les 128 millions d'euros nécessaires. Pour parvenir à cet objectif, un calendrier a déjà été défini par la Région, afin d'avoir dès le 1^{er} janvier 2023 un outil de paiement opérationnel et des services en ordre de marche. Ce qui implique que d'ici mars 2022 la rédaction des interventions régionales doit être finalisée. Le choix de cette date est lié à un changement de logiciel. Osiris ne sera plus utilisé et la BFC s'est associée à 8 autres régions pour développer un système spécifique, qu'il faudra paramétrer à partir d'avril tout en formant les opérateurs. Pour atteindre ce but, il faudra en passer par les étapes suivantes :

- En décembre, le Comité de pilotage du FEADER communique des informations sur les objectifs

stratégiques de la future PAC régionale. Des axes qu'il faudra partager pour élaborer des projets de fiche en vue d'une contribution aux groupes de travail.

- En janvier, les GT techniques, avec des représentants de l'État, des professions agricoles et des cofinanceurs se réuniront pour travailler sur les documents de mise en œuvre. Des consultations spécifiques sont aussi prévues pour certaines mesures concernant uniquement la Région.

- En février se tiendra une réunion des cofinanceurs, en présence des élus, notamment ceux des différents départements, avec des consultations spécifiques.

- En mars, après consultation du partenariat élargi, les fiches d'intervention seront finalisées, et le paramétrage de l'outil informatique de gestion des aides pourra commencer.

M. LE PRÉSIDENT souligne qu'en dépit des efforts remarquables des équipes de la Région BFC, il reste encore du travail à accomplir, notamment en termes de cofinancements.

Mme PÉCHON relaie les questions d'un représentant de la Côte d'Or, envoyées sur le fil d'informations, concernant, entre autres, les GEMAPI.

Mme OLEKSY lui répond que tous les cofinanceurs ont déjà été conviés à des ateliers pour évoquer les aspects techniques de cette programmation. Une démarche pédagogique qui va se poursuivre dans les mois à venir, pour que tous puissent se positionner en connaissance de cause sur chacun des dispositifs.

M. LE PRÉSIDENT prévient que lors de ces réunions, l'objectif sera de définir les mesures. Il ne sera pas possible de faire dans la dentelle en entrant trop dans les détails.

Mme LE BRET, de la Confédération paysanne, aimerait savoir si les fiches d'intervention seront envoyées pour avis à tous les syndicats agricoles, car la CP n'a pas participé au comité de rédaction.

Mme OLEKSY précise que ces fiches sont nationales et ont déjà été très largement diffusées.

Mme LE BRET demande s'il n'existe aucun document plus précis pour la BFC que ces fiches pour les modalités de mise en œuvre au niveau régional.

Mme OLEKSY le confirme, ajoutant cependant que des déclinaisons régionales sont en cours d'élaboration, notamment avec la Chambre d'agriculture. Des concertations spécifiques sont envisagées pour le mois de mars.

M. FRITZ ajoute que les périmètres sont plus ou moins larges selon les fiches. Les chiffres des déclinaisons régionales dépendent de ceux de la maquette. La Région fait le choix de se positionner sur certains dispositifs prévus par chaque fiche, sans les reprendre tous. Ce qui ne signifie pas que les besoins non retenus ne sont pas couverts par ailleurs, comme cela a été expliqué lors de plusieurs réunions. Quant à l'absence de mesures surfaciques dans le futur PSN, il faut savoir qu'elles ne sont plus du ressort de la Région mais des services de l'État.

M. SONTAG vient de consulter le recensement général de l'agriculture et constate que le nombre d'exploitants ne cesse de baisser. Cela démontre l'urgence de poursuivre une politique d'installation et de formation pour accompagner les agriculteurs dans le cadre de la transition. Au sujet du changement climatique, il ne faut pas sous-estimer les moyens nécessaires afin que les exploitations puissent s'adapter à cette évolution environnementale majeure.

M. LE PRÉSIDENT affirme que le renouvellement des générations fait partie des priorités, lequel sera

facilité si se développent de activités à forte valeur ajoutée. Cela constituera le principal objectif de cette programmation.

Mme HAESE s'interroge sur les aides à la forêt, qui ne semblent pas figurer dans la liste de mesures figurant dans les dispositifs de la future FEADER, notamment pour soutenir la sylviculture, le peuplement, la conversion des monocultures et la transformation. Elle aimerait savoir si des mesures sont néanmoins prévues et relaie l'inquiétude régnant dans le Morvan chez les militants écologistes.

M. LE PRÉSIDENT souligne que des fonds européens financent des mesures très précises dans ce domaine. Des actions seront menées hors PSN pour la forêt. Il invite Mme HAESE à contacter son collègue, M. MATHIEU, élu en charge de cette question en BFC. Compte-tenu du retard pris, il propose à l'assistance de conclure cette réunion avant de remercier les représentants de l'État, de la Commission européenne et des services de la Région pour le travail accompli.

Mme FOTRÉ-MUELLER tient à féliciter les équipes de la Région pour la qualité des présentations. Elle rappelle combien il est important de travailler ensemble pour optimiser les crédits au profit de la BFC. La DRAAF restera mobilisée sur ce partenariat en 2022, mais aussi pour la construction de la nouvelle programmation, en gardant à l'esprit un souci partagé de la simplification, si difficile à mettre en œuvre. Peut-être faudra-t-il se montrer moins ambitieux en l'instaurant pas à pas.

M. LE PRÉSIDENT espère que cette réunion aura permis une vraie clarification quant aux efforts réalisés par la Région pour optimiser les fonds européens.

Mme HERVÉ souligne à son tour la qualité de la présentation. Il est important d'entendre la voix des partenaires, surtout lorsque l'occasion se présente rarement. Elle attend la modification du PDR actuel, pour voir comment optimiser la maquette jusqu'au dernier centime, tout en travaillant sur les dispositifs en retard, et souhaite à tous une bonne fin d'année.

M. LE PRÉSIDENT souhaite lui aussi d'excellentes fêtes aux membres du Comité, en espérant que cette réunion soit la dernière en visioconférence.

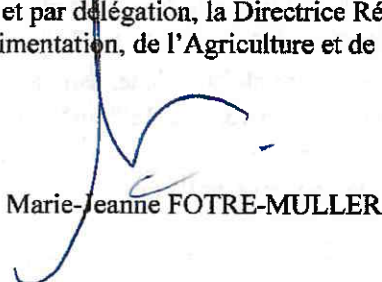
La séance est close à 11h16.

Pour la Présidente et par délégation, le Vice
Président

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Patrick MOLINOZ

Pour le Préfet de la région Bourgogne Franche
Comté et par délégation, la Directrice Régionale
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

A blue ink signature with a large, stylized initial 'M' and a long vertical stroke.

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER